



S'initier aux procédures d'appels d'offres des marchés publics

TC05

Objectifs de la formation

- Fournir les bases théoriques pour comprendre les principes fondamentaux et le fonctionnement général des marchés publics
- Constituer son dossier de candidature type en vue de faciliter ses démarches lors des soumissions à réaliser
- Fournir les connaissances juridiques et techniques pour répondre à un marché public dématérialisé dans de bonnes conditions de sécurité
- Pratiquer une soumission électronique dans des conditions proches de la réalité sur une plateforme de test

Contenu de la formation

- Principes fondamentaux du code des marchés publics
- Les documents constitutifs du marché
- Fonctionnement des différents modes de passation possibles
- Conditions d'accès à la commande publique, règlement des litiges et possibilités de recours
- Les différentes pièces constitutives du dossier de candidature
- Préparation du dossier de candidature
- Aspects juridiques et techniques de la dématérialisation
- Découverte des principaux portails de marchés publics
- Configuration de son poste informatique en vue de répondre de façon électronique
- Répondre à un marché dématérialisé

Public, Pré-requis

- Chefs d'entreprises, collaborateurs impliqués dans l'élaboration des soumissions à des marchés publics
- Il est nécessaire de posséder des connaissances de base en informatique (traitement de texte Word) et des connaissances de l'outil Internet

Méthodes et moyens pédagogiques

- Cours théoriques agrémentés d'ateliers pratiques de simulation de réponse d'appel d'offres
- Salle informatique équipée de postes fonctionnant sous Windows XP connectés à Internet avec accès haut débit
- Les auditeurs devront se munir :
 - D'une adresse email valide pour la fabrication du certificat électronique de test
 - Une liste à jour des références de l'entreprise
 - La liste du personnel de l'entreprise
 - Le chiffre d'affaire annuel sur les trois dernières années

Durée et coût de la formation

- Durée : 14 heures
- Coût total de la formation tout public : **630 euros**
 - Prise en charge du Fonds d'intervention Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 6,10 euros x 14 heures, soit **85,40 euros**
 - Coût pour un(e) chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou salarié(e) : **544,60 euros**

Dispositions pratiques de la formation

- Effectif maximum : 10 auditeurs